

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

ARRONDISSEMENT DE FOIX

DE LA HAUTE-ARIEGE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE
LA HAUTE ARIEGE**

Séance du 17 Juillet 2025

**OBJET : Mise à disposition au public du dossier de modification simplifiée n° 1 du plan local
d'urbanisme (PLU) de la commune de Savignac les Ormeaux
Délibération n° 2025 - 71
Délibération séance 8/33**

L'An deux mille vingt-cinq et le 17 Juillet à 17h30, les membres du Conseil Communautaire, dûment convoqués
le 8 Juillet se sont réunis à la salle des fêtes de Rouze (09460) sous la Présidence de Monsieur Alain NAUDY,
Président

Nombre de membres en exercice : 69 – Présents : 37 Votants : 50

Secrétaire de séance : Monsieur Alain Marfaing

Communes	Titulaire		Suppléant	
ALBIES	Bholème BOUFAID	Présent	Yannick ANDRE	
APPY	David HUEZ	Présent	Sabine CORBIN HARGAIN	
ASCOU	Sabine CARRIERE	Présente	Claude ZANUSSO	Présent
ASTON	Anne VAQUIE	Excusée	Denis DA SILVA	Présent
AULOS-SINSAT	Jean-Jacques STROH	Absent	Agnès VERNHES- BLAZY	
AX LES THERMES	Dominique FOURCADE	Présent		
	Valérie ADEMA- GAYET	Présente		
	Sandrine BRINGAY	Absente		
	Marie-Agnès ROSSIGNOL	Absente		
	Alain MAYODON	A donné pouvoir à D. Fourcade		
	René ROQUES	A donné pouvoir à JL Fugairon		
	Jean-Louis FUGAIRON	Présent		
	Géraldine GAU	Excusée		
	Alain PIBOULEAU	Présent		
AXIAT	Maurice SICRE	Absent	Robert SARDA	
BESTIAC	Gérard TAURIAC	Présent	Benoit DOYEN	
BOUAN	Chantal MARTIN	Excusée	Antoine RODRIGUEZ	
CAUSSOU	Anne LAPLUME	A donné pouvoir à A Marfaing	Suzanne PONT	

Communes	Titulaire		Suppléant	
CAYCHAX et SENCONAC	Jean-Pierre DOUMENG	Absent		
	Jean-Claude GOUZE	Présent		
CHATEAU VERDUN	Thierry BOES	A donné pouvoir à V Subra	Jacqueline SYLVESTRE	
GARANOU	Thierry OLIVIE	Présent	Claude CAILLIEZ	
IGNAUX	Michel BARRE	Absent	Géraldine FONTES- GALINIER	
LARCAT	Didier CARBONELL	Excusé	Danielle RODRIGUEZ	
LARNAT	Claude GOUZY	Absent	Nathalie GOUZY	
LASSUR	Richard MARTINEZ	Absent	Guillaume CHATAIN	
LES CABANNES	Daniel GERAUD	Présent		
	Jean-Jacques BLANC	Excusé		
L'HOSPITALET	Arnaud DIAZ	Présent	Yvan DIAZ	
LORDAT	Gérard RAUZY	A donné pouvoir à T Olivie	Marilyn CAYUELA	
LUZENAC	Didier BLANCO	Présent		
	Henri LACAZE	A donné pouvoir à D Blanco		
	Annie PROTTI	Absente		
MERENS	Jean Pierre SICRE	Présent	Marc DEDIEU	
MONTAILLOU	Jean CLERGUE	A donné pouvoir à JP Sicre	Luc CAZAMPOURRE	
ORGEIX	Claudine AUTHIER	A donné pouvoir à A Naudy	Solange GARDES	
ORLU	Alain NAUDY	Présent	Philippe BONREPAUX	
PECH	Véronique SUBRA	Présente	François OLIVEIRA	
PERLES ET CASTELET	André ALEX	Absent	Jean Pierre ROUSSEU	
PRADES	Hervé PELOFFI	Présent	Pierre HENRICH	
SAVIGNAC LES ORMEAUX	Nicolas PECH	Présent		
	Evelyne VIGNOLLES- AUDOUBERT	Présente		
SORGEAT	Jérôme BARRE	A donné pouvoir à S Dain	Christophe AUDOUY	
TIGNAC	Joseph FERRAND	Présent	Jean Pierre MOT	
UNAC	Christophe LANGLADE	Présent	Christian PACHECO	
URS	Jean LOPES	A donné pouvoir à C Langlade	David GOMES	
VAYCHIS	Sylvie DAIN	Présente	Yannick BUTEZ	
VEBRE	Serge MARTUCHOU	Excusé	René PISKORSKI	

Commune	Titulaire		Suppléant	
VERDUN	Alain MIQUEL	Présent	Antoine FERNANDEZ	
VERNAUX	Raphaël VAN DER VALK	Excusé	Christelle RAUZY	
AUZAT	Abdel EL YACOUBI	Présent		
	Jean-Claude DUPONT	Présent		
	Didier DUFFAUT	Absent		
GESTIES	Alain MARFAING	Présent	Jean-Jacques MARFAING	
ILLIER LARAMADE	André DUPUY	Présent	Huguette TOURET	
LERCOUL	François LAFON	Absent	Sylvain GRAVAILLAC	
ORUS	Marie-Christine PUECH	Présente	Jacques BERTRAND	
SIGUER	Marie-line CAUJOLLE	Présente	Denis DILHAN	
VAL-DE-SOS	Marie-Josée DANDINE	A donné pouvoir à A El Yacoubi		
	Patrick BERLUREAU	A donné pouvoir à MC Puech		
	Monique DREUX	Présente		
	Georges BERTRAND	A donné pouvoir à M Dreux		
ARTIGUES	Jean-Luc ANNOUILLES	Présent	Francis MASSON	Présent
CARCANIERES	Jacques CAYROL	Présent	Pascal PAYCHENQ	
LE PLA	André OLIVE	Absent	Didier THOMAS	
LE PUCH	Michel UTEZA	Présent	Alain LELONG	
MIJANES	Christian DUBUC	Présent	Christiane BEL	
QUERIGUT	Jean François BATAILLE	Excusé	Jean Pierre AUTHIER	Présent
ROUZE	Francis MAGDALOU	Présent	Jean-François SANCHE	

Membres ayant quitté la séance :

Vu les statuts de la CCHA approuvés par arrêté préfectoral du 22 Mai 2025.

Vu la compétence exercée par la CCHA en matière de plan local d'urbanisme.

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2019-C162 en date du 26-09-19 prescrivant l'élaboration du PLUIh et son annexe constituant la charte de gouvernance définie pour l'élaboration du PLUIh.

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Savignac les Ormeaux approuvé le 18 juin 2018.

Vu l'arrêté de la commune de Savignac les Ormeaux n°2025/08 en date du 25 mars 2025 portant prescription de la modification simplifiée n°1 du PLU de Savignac les Ormeaux.

Considérant que cette modification simplifiée a pour objectif de supprimer les emplacements réservés n°7 et n°8, identifiés au PLU en vigueur au bénéfice de la commune.

Considérant que ces emplacements réservés avaient été mis en place pour la viabilisation, par la commune, de la zone à urbaniser à vocation d'habitat et de mixité urbaine (AU1).

Considérant que ces emplacements réservés n'ont plus lieu d'être du fait que cette zone AU1, reposant sur une propriété privée, fait l'objet d'un projet d'aménagement porté par son propriétaire. En conséquence, la commune ne projette plus la charge de la viabilisation de ladite zone AU1.

Vu l'article L153-47 du Code de l'Urbanisme qui énonce « Le projet de modification, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-9 sont mis à disposition du public pendant un mois, dans des conditions lui permettant de formuler ses observations. Ces observations sont enregistrées et conservées... ».

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de fixer les modalités de mise à disposition au public du dossier de modification simplifiée n°1 du PLU de Savignac les Ormeaux.

Vu le rapport joint à la convocation adressée à la présente séance du conseil communautaire et sa présentation par Monsieur le Président,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA HAUTE-ARIEGE :

Après en avoir délibéré,

Sur la proposition du Président,

- **DECIDE** de mettre à disposition du public le dossier en version papier, à la mairie de Savignac les Ormeaux, aux jours et heures d'ouverture habituels, du 4 août 2025 au 5 septembre 2025, comprenant :

- Le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Savignac les Ormeaux.

- Les avis émis par les personnes publiques associées suite à leur notification ainsi que de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe).

- Un registre établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par Monsieur le Président de la CCHA, tenu à disposition du public pour en recueillir les observations. Pendant la durée de la mise à disposition du public, les observations pourront également être adressées :

- A l'écrit à Monsieur le Maire à l'adresse suivante : 13 Place de la Mairie, 09110 Savignac-les-Ormeaux

- Par courrier électronique à l'adresse suivante : contact@mairie-savignac.fr

- **DECIDE** de mettre à disposition du public, du 4 août 2025 au 5 septembre 2025, le dossier de modification simplifiée n°1 du PLU de Savignac les Ormeaux complété des avis émis par les personnes publiques associées suite à leur notification ainsi que de la MRAe, en version numérique, sur le site internet de la commune de Savignac les Ormeaux.

- **DIT QUE**, conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme, ces modalités de mise à disposition seront portées à la connaissance du public au moins huit jours avant le début de la mise à disposition par :

- Un avis inséré dans la presse.

- Un affichage en Mairie de Savignac les Ormeaux.

- Un affichage sur le site internet de la commune de Savignac les Ormeaux.

- **DIT QUE**, conformément aux dispositions de l'article R153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera, pendant 1 mois :

- Affichée au siège de la CCHA.

- Affichée dans la commune de Savignac les Ormeaux.

- **AUTORISE** Monsieur le Président à conduire toute démarche et signer tout document nécessaire à la concrétisation de la présente délibération.

Nombre de votants	Vote pour	Vote contre	Abstention
50	50	0	0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Alain NAUDY

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture, le

Et publication le